

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

12/2022

**Arrêté de circulation pour des travaux de curage préventif d'un collecteur d'assainissement
D55 Stagnola – KYRNOLIA**

Le Maire de la commune de PIETROSELLA,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.361-1, L.362-1 et L.362-2 ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié ou complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4 ;
Vu le code de la route ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2211-1, L.2212.1, L.2212.2, L.2212.5, L. 12213.2 et L. 12213.4 traitant des pouvoirs de Police du Maire en matière de circulation et de stationnement
Vu la demande présentée par KYRNOLIA représenté par Monsieur Joseph DUSCH Tel : 06.23.13.57.08 et par mesure de sécurité et de bon ordre, il appartient à l'Autorité Municipale de régler la circulation sur la D55 secteur Stagnola.

ARRETE

ARTICLE 1 : KYRNOLIA est autorisé à réaliser des travaux de curage préventif du collecteur d'assainissement à compter du lundi 14 mars 2022 pour une durée de 19 jours calendaires sur la D55 secteur Stagnola. (de la résidence Stagnola au rond point de l'Isolella).

ARTICLE 2 : KYRNOLIA est autorisé à procéder à la mise en place d'une circulation alternée en supprimant une voie de circulation et une interdiction de dépasser par panneaux et feux tricolores à compter 14 février 2022.

ARTICLE 3: KYRNOLIA est tenu de prendre toute disposition pour éviter tout risque d'accident.

ARTICLE 4 : Les prescriptions au présent arrêté seront rappelées, 48 heures à l'avance, par la pose de barrières et panneaux de signalisation avec affichage du présent arrêté municipal.

ARTICLE 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur Le Préfet de la Corse du Sud, à Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Pietrosella, et à l'Intéressé.

Fait à Pietrosella le 07 mars 2022

Le Maire :

Jean Baptiste LUCCIONI,





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : Prénom :
Dénomination : Représenté par : **KYRNOLIA** **VEOLIA**
Compagnie des Eaux et de l'Ozone
Service AJACCIO
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
ZI de Baléons; Lot MICHEL ANGE n°16
20 167 AFA
Tél : 09 69 30 00 19

Code postal [][][][][][] Localité : Pays :

Téléphone 06 23 13 57 08 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : [][][]

Courriel : joseph.dusch @veolia.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal [][][][][][] Localité : Pays :

Téléphone [][][][][][][][][][] Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : [][][]

Courriel :@.....

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° 255 Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

de la Résidence Stagnola au Rond joint d'Isolle

Code postal 20265 Localité : Pietrosella

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :

Description des travaux :
carnage préventif des collecteurs d'assainissement

Date prévue de début des travaux : 14 03 2022 Durée des travaux (en jours calendaires) : 19

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 19 Date de début de réglementation 14 03 2022

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue [][][]

Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) [][][]

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers
poids lourds

Stationner

véhicules légers
poids lourds

Dépasser

véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

mise en place d'une circulation alternée

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : Ajaccio Le : 06 03 20 62

Nom : Dusch Prénom : Joseph Qualité : Responsable Réseau

Assainissement

KYRNOLIA 
Compagnie des Eaux et de l'Ozone
Service AJACCIO
Z.I. de Baléone, Lot MICHEL ANGE n°16
20 167 AFA
Tél : 09 69 39 00 19